MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le règlement suivant : « Règlement numéro 277-2025 modifiant le règlement administratif en matière d'urbanisme no. 156-2018 aux fins d'ajouter le concept "d'aire verte" à la terminologie et d'ajouter le calcul de l'aire verte aux éléments devant être fournis lors d'une demande de permis de construction ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 7 avril 2025;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 7 avril 2025;

QUE la MRC Beauce-Centre a déposé le certificat de conformité en date du 27 mai 2025;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor
Ce 27e jour du mois de mai 2025

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : https//www.st-victor.qc.ca, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 27e jour du mois de mai 2025.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière